

# LE FOLEMBRAYSIEN

## 2001



BULLETIN MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE FOLEMBRAY  
ANNEE 2001

## *Chers Folembraysiennes et Folembraysiens,*

Le 18 mars 2001, grâce à vos nombreux suffrages, vous nous avez permis de prendre en charge les affaires de la commune de Folembray et nous vous en remercions de nouveau.

Soucieuse d'une gestion saine, l'équipe municipale a travaillé à l'élaboration d'un programme décennal, certes ambitieux mais raisonnable.

La constitution de ce programme est articulée à partir d'une idée forte, " ne pas augmenter la pression fiscale ( la part communale) de notre village ".

Notre village souffre d'un déficit d'infra- structures et d'équipements, ce constat nous a amenés à établir des axes prioritaires dans les domaines tels que :

- La voirie
- L'assainissement
- L'environnement et le cadre de vie
- Les sports, les loisirs et la culture
- La vie associative

Le détail de ce programme vous a été présenté le 2 novembre 2001 dans la salle du Vivier et vous en retrouverez les grandes lignes dans les pages suivantes.

C'est pour cette raison que nous avons retardé la parution de ce " Folembraysien numéro 1 ". En effet il était impératif pour nous de vous présenter une voie de développement cohérente avec nos engagements initiaux.

Ces engagements sont essentiels pour l'avenir et le devenir de notre commune et l'équipe municipale se fait et se fera un devoir de réussir ces objectifs.



*L'équipe municipale*

## FOLEMBRAY en quelques chiffres

Après avoir compté :

- 1594 habitants en 1962
- 1497 habitants en 1968
- 1368 habitants en 1975
- 1389 habitants en 1982
- 1421 habitants en 1990

FOLEMBRAY comptait 1490 habitants au recensement du 8 mars 1999 (745 hommes et 745 femmes). Entre les deux derniers recensements notre Village s'est donc enrichi de 69 personnes alors que durant ce même laps de temps, notre département perdait 1770 habitants.

Au cours de cette même période, nous avons enregistré à Folembray, 172 naissances et aussi, malheureusement, 171 décès.

	Folembray	Arrondissement	Département
Population en 1990	1421	163 625	537 259
Population en 1999	1490	162 873	535 489
Population active	571	70 195	232 354
- hommes	349	39 900	131 357
- femmes	222	30 295	100997
Population active ayant un emploi	469*	59 206	194 817
- salariés	439	53 151	172 969
- non salariés	30	6 055	21 848
Chômeurs	101	10 638	36 561
- taux de chômage (%)	17,7	15,2	15,7
Répartition par tranche d'âge			
- de 0 à 19 ans	419 ( 28,1% )		26,8%
- de 20 à 74 ans	948 ( 63,6% )		65,9%
- plus de 75 ans	123 ( 8,3% )		7,3%

\* 123 travaillent sur place, 293 dans une autre commune de l'Aisne, 53 en dehors du Département

Au 8 mars 1999, notre commune comprenait 665 logements :

- 587 résidences principales
- 42 résidences secondaires
- 36 logements étaient déclarés vacants.

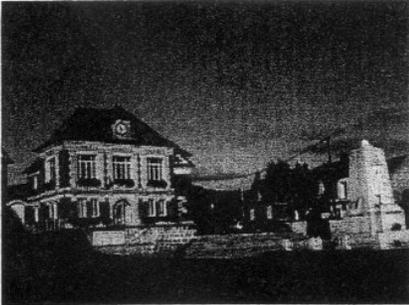
280 de ces logements ont été construits après la Seconde Guerre Mondiale.

84,3% des résidences principales sont des maisons individuelles.

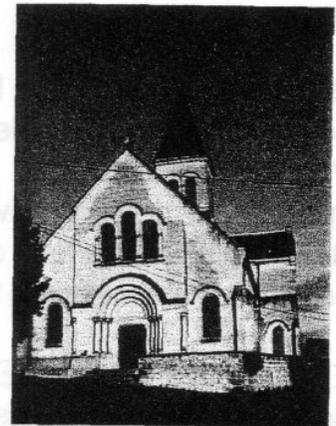
71,4% des ménages sont propriétaires de leurs logements.

( Source : INSEE, recensement de la population 1999)

## LES RUES DE FOLEMBRAY



Avenue Ambroise-Croizat  
Cité des Tournelles  
Impasse des Peupliers  
Impasse des Roses  
Impasse des Tulipes  
Rue Bernard-Lefèvre  
Rue Brûlé  
Rue de l'Eglise  
Rue de la Gare  
Rue des Glatigny  
Rue des Hautes-Avesnes  
Rue des Maisons du Parc  
Rue des Maisons Rouges  
Rue des Prés Houet  
Rue du Cimetière  
Rue du Colonel Fabien  
Rue Gabriel-Péri  
Rue Guy-Mocquet  
Rue Henri-Leguay  
Rue Jean-Jaurès  
Rue Louis-Lavère  
Rue Marcel-Maillard  
Rue Mortier  
Rue Pablo-Picasso  
Rue Pierre-Sémard  
Rue Robert-Godard  
Rue Stalingrad  
Rue Thévenot  
Ruelle Bayeux  
Ruelle Berton  
Sente du Pessy



## DE LA VERRERIE AU SITE DU VIVIER.....

Le 31 janvier 1709 se crée derrière le château, une verrerie indépendante de la manufacture des glaces de SAINT GOBAIN. A cette époque, cette manufacture royale fabrique surtout des bouteilles pour la champagne proche et pour PARIS ainsi que des cloches de jardin.

2 Septembre

Jun 1914, le village est occupé par les Allemands qui l'abandonnent en Mars 1917. Ils y reviennent le 8 avril 1918 lors de combats particulièrement violents au cours desquels le village et la verrerie sont entièrement rasés.

Dès la fin de la guerre, le comte de BRIGODE, alors propriétaire de la verrerie et Maire de FOLEMBRAY, reconstruit en totalité le village et la verrerie dont l'ensemble est inauguré le 16 août 1920 par Monsieur MILLERAND, Président de la République.

De 1920 à 1929 s'écoule une période faste pour la verrerie qui emploie alors 400 ouvriers. Trois fours fonctionnent en permanence pour produire des bouteilles, des isolateurs électriques, des bocaux, etc ...

1939, la deuxième Guerre Mondiale éclate; des ouvriers partent au combat. Des jeunes, à partir de 14 ans et les anciens verriers remplacent les ouvriers mobilisés. L'Etat Major du Général BILLOTTE s'installe à FOLEMBRAY jusqu'en 1940. De 1942 à 1944, les Allemands ferment l'usine et y installent un dépôt de vivres destinés à la Kriegsmarine. D'autre part, dans les carrières de BERNAGOUSSE au Nord de la verrerie, est installé un dépôt de munitions dans lequel sont stockés entre autres une partie des fameux V1.

En septembre 1944, FOLEMBRAY est libéré par les troupes américaines qui y installent un centre de triage et d'expédition des effets et matériels de leurs soldats tués au cours de la campagne.

Le 3 juin 1946, l'usine ouvre partiellement ses portes mais ne fabrique plus que des isolateurs électriques et des bocaux.

De 1950 à 1952, suite à la concurrence d'un nouveau matériau, le plastique, des conflits sociaux éclatent entre la direction et le personnel et il est décidé de fermer définitivement l'usine le 2 août 1952.

Le service du matériel acquiert donc cette propriété en 1953 et y implante le deuxième BRMG. Celui-ci dissous, l'annexe du CM 91 est transférée de LA FERRE à FOLEMBRAY le 1 octobre 1968 et y restera jusqu'au 1 juillet 1973, date de la création du Centre Mobilisateur 287....

**LA SUITE DANS LE PROCHAIN BULLETIN MUNICIPAL .....**



## ATTENTION TRAVAUX !



Comme toutes les communes, nous réalisons ou faisons réaliser des travaux afin d'améliorer et de sécuriser le cadre de vie et le confort de nos concitoyens.

### **Deux types de travaux :**

☞ **Ceux qui sont confiés à des entreprises extérieures** parce qu'ils nécessitent une compétence ou des matériels que nous ne possédons pas comme :

- La réalisation de l'assainissement dans la rue des Glatigny ou la rue Pierre-Sémard.
- Le drainage des eaux pluviales ruelle Bayeux (cela permettra dans l'avenir d'effectuer la réfection complète des chaussées).
- L'installation du chauffage dans les maisons de la rue de la Gare.
- La rénovation complète d'un logement au n°7 de la rue Bernard-Lefèvre.
- Le suivi des chaufferies du Vivier, des Ecoles, de la Mairie, de l'ancienne Salle des fêtes, du Foyer des Anciens.

### ☞ **Ceux réalisés par les services techniques de notre commune.**

Ces services sont composés de 15 agents :

- 3 titulaires.
- 1 stagiaire.
- 2 emplois-jeunes.
- 2 formation en alternance.
- 1 C.E.S.(Contrat Emploi Solidarité).
- 6 C.E.C.(Contrat Emploi Consolidé).



Ce personnel, dont la compétence est reconnue, y compris en dehors de notre Village, vous le connaissez tous. Son domaine d'intervention est vaste :

- Pose de bordures et drainage des eaux pluviales, rue Ambroise-Croizat.
- Pose de bordures, rue Henri-Leguay prolongée.
- Réalisation et pose de grilles de protection aux vitraux de l'Eglise.
- Entretien des Cimetières.
- Entretien des locaux des Ecoles et de leurs espaces de loisirs.
- Ramassage des déchets verts.
- Pose de barrières Croix de Saint-André devant les Ecoles.
- Pose de balconnières à la Mairie, à l'Eglise, sur les barrières de la place du Marché.
- Création d'espaces fleuris.
- Entretien et drainage du stade municipal.
- Création d'une aire de basket et d'un boulodrome.
- Petit entretien de voirie.
- Tonte régulière et débroussaillage du Village (environ 8000 mètres linéaires).
- Mise à niveau et entretien des espaces verts dans le site du Vivier.
- Réalisation de 2 « bateaux » permettant aux riverains d'accéder à leur propriété ou garage.

Pour faire tout cela, notre équipe dispose de :

- 1 tracteur, 2 camions, 2 camionnettes.
- 1 mini-tracteur équipé d'une tondeuse et d'une remorque.
- 1 débroussailleuse tractée, 4 débroussailleuses thermiques.
- 2 tondeuses auto-tractées dont 1 réservée au stade municipal.
- 1 tondeuse tractée.
- 1 compresseur, 1 poste à souder électrique, 1 poste à souder oxyacétylénique.
- divers matériels électriques.
- de l'outillage manuel nécessaire à l'entretien des installations, des espaces verts et à la bonne gestion de la serre servant au forçage des plantes qui fleuriront demain notre Village.

**L'équipe municipale souhaite élargir le champ d'intervention des services techniques afin de faire de notre Commune un Village où il fait bon vivre.**

**ILS EN ONT LA COMPETENCE, NOUS LEUR EN DONNERONS LES MOYENS.**

## LE MATERIEL ET LES HOMMES



## ASSOCIATIONS DE FOLEMBRAY

La vie associative de notre commune est intense. Nous remercions particulièrement les bénévoles qui, toute l'année, œuvrent pour donner sous diverses formes un sens à notre communauté et permettent de mieux nous connaître. Pour cela, nous tenons à toutes les citer, classées par ordre alphabétique:

### A.A.P.M.A. :

Plaisir des pêcheurs et formation d'élèves à la pêche



### ACPG-CATM DE FOLEMBRAY :

Entretien des liens de camaraderie, d'union et d'entraide du monde combattant

### AMICALE DU PERSONNEL COMMUNAL :

Développer les liens de camaraderie et d'entraide entre ses membres



### ASSOCIATION FOLEMBRAISIENNE DE TENNIS DU VIVIER :

Initiation, développement et loisirs au Tennis

### CLUB LOISIRS ET AMITIE :

Réunir des personnes retraitées pour leur permettre de se rencontrer ou de se distraire



### COMITE DES FÊTES DE FOLEMBRAY :

Animation du village par l'organisation de fêtes foraines, sorties, soirées dansantes, lotos, ...

### COMITE DES LOISIRS ET ANIMATION COOPERATIVE :

Organisation de loisirs, d'excursions, de spectacles, de fêtes, ...



### DANCE F.L.B. :

Initiation à la danse moderne, pom pom girls, majorettes

### DANCE MILLENIUM :

Enseignement de la gym volontaire et de la danse aux adultes, adolescents et enfants de plus de 3 ans



### FANFARE DE MARCHE MUNICIPALE :

Développement de la pratique du clairon, de la trompette, du tambour et de la musique en général

### JUDO-CLUB DE FOLEMBRAY:

Pratique du judo et du ju-jitsu



### KICK BOXING CLUB:

Développer la pratique du sport « La boxe américaine »

### RADIO-CLUB DE FOLEMBRAY :

Faire connaître et promouvoir le radioamateur



### SOCIETE COMMUNALE DE CHASSE A TIR :

Participer au développement du gibier par la protection, le repeuplement, la régression du braconnage, l'exploitation rationnelle de la chasse, ...

### U.S.F. ( Union Sportive de Folembray ) :

Animation, pratique, compétitions dans le cadre du football

Pour tous renseignements concernant ces associations, le Secrétariat de Mairie est à la disposition de tous.



## CONCOURS DES MAISONS FLEURIES

Le conseil municipal et la commission du fleurissement remercient tout particulièrement :

- Les 16 participants au concours.
- Le personnel communal pour l'entretien des espaces verts et des parterres.
- La fleuriste CATHY-FLORE qui a doté notre concours.

Une ombre au tableau toutefois : le saccage des parterres et des balconnières par des personnes indécates, non respectueuses du travail des autres. De tels actes nuisent et coûtent cher à la collectivité.

### CLASSEMENT 2001

M. et Mme GILABERT  
M. et Mme LE FAUCHEUR  
M. et Mme BONFILS  
M. et Mme DECAMPS  
M. et Mme GIRARDET  
M. et Mme MORGADO  
M. et Mme THIEBAUT  
M. et Mme BOSCH  
M. et Mme FOLLI  
M. et Mme VENET  
M. et Mme VIDAL  
Mme JAFFRY  
M. et Mme EDEL  
M. et Mme BONNETIER  
M. et Mme CAILLAUD  
M. DELAMARCHE

Félicitations à toutes ces personnes et à toutes celles qui font des efforts pour fleurir leur maison sans participer au concours. Toutes ainsi participent à l'embellissement de notre village et améliorent notre cadre de vie. Continuons toutes et tous ainsi.

## ORDURES MENAGERES, DECHETS VERTS MODE D'EMPLOI

### ORDURES MENAGERES

Il s'agit désormais d'un **service assumé par la Communauté de Communes**, laquelle a opté pour le tri sélectif des déchets. Ce système devrait à terme avoir des conséquences heureuses sur la redevance, encore faut-il que chacun respecte les règles établies qui nous sont périodiquement rappelées.

Pour notre commune, **l'enlèvement a lieu chaque vendredi**. Inutile de sortir vos poubelles dès le jeudi matin ; le début de soirée est le meilleur moment. Vous contribuez par là même, en respectant cette plage horaire, à maintenir notre village dans un aspect correct. De plus, cela limite le temps d'intervention des différents prédateurs.

**Deux fois par an, un ramassage des « objets encombrants »** est effectué ; nous en sommes avisés par une information écrite émanant du secrétariat de mairie nous précisant la date de passage. Nous vous demandons instamment de **respecter la règle** définie par l'entreprise de collectage. **Pour des questions de sécurité et de respect de l'environnement, nous vous conseillons de ne sortir vos encombrants que la veille du soir du ramassage.**

### DECHETS VERTS

*L'environnement est aujourd'hui un élément important de notre vie. Il nous appartient de tout mettre en œuvre afin de le préserver, de l'améliorer.*

L'équipe municipale, soucieuse de maintenir notre village à un haut niveau de propreté et de le rendre toujours plus accueillant, s'est donné les moyens de répondre aux attentes de la population en créant de nouveaux espaces fleuris et en améliorant ceux existants. **Elle entend poursuivre dans ce sens malgré les actes de vandalisme subis.**

Nous n'avons pas l'apanage des espaces verts et fleuris. **Nombre de nos concitoyens contribuent à faire de notre village un lieu où il est agréable de vivre.** Mais toute médaille a son revers. Fleurs, pelouses, haies vives sont génératrices de déchets qu'il nous faut éliminer.

**La commune organise un ramassage de ces déchets chaque lundi** et, parfois aussi, le mardi matin. Nous entendons poursuivre cette collecte gratuitement dans la mesure où chacun respectera les règles qui nous sont imposées par le législateur.

### Ne seront plus ramassés que :

- les tontes et autres déchets verts contenus dans des poubelles ou autres containers dont le poids est supportable par le personnel communal.
- Les branchages, dans la mesure où ceux-ci sont liés et d'un poids n'excédant pas 25 kilos.

L'enlèvement de déchets verts en quantité importante doit faire l'objet d'une demande au secrétariat de mairie et sera facturé au demandeur.

### Ne seront pas ramassés et ne pourront rester sur la voie publique :

les « déchets verts » contenus dans des sacs plastique ou autres containers non biodégradables

les branchages non liés ou d'un poids supérieur à 25 Kg

Le ramassage étant effectué par du personnel communal, nous vous conseillons de ne sortir vos déchets que le lundi matin avant 8h30 pour les mêmes raisons que les ordures ménagères. Il est déconseillé de les sortir durant le week-end.

**Du respect de ces contraintes dépend la poursuite de ce service.**

## LOCATION de la SALLE des FÊTES du VIVIER

### **Comment louer ?**

- ✓ Faire la demande auprès du Secrétariat de Mairie.

### **Conditions de location :**

- ✓ Fournir lors de la signature du contrat de location une photocopie de votre assurance responsabilité civile.
- ✓ Paiement à la réservation.

### **Tarifs de location :**

- ✓ FOLEMBRAY ( avant travaux ) : 470F (71,65€)
- ✓ EXTERIEUR ( avant travaux ) : 1050F (160,07€)

### **Divers :**

- ✓ Il est possible de louer de la vaisselle au tarif de 3,20F par personne (0,49€). En faire la demande en même temps que la location de la salle.

**Le responsable de la salle remet les clés le vendredi à 14h30 et les reprend lors de l'état des lieux le lundi à 14 heures**

## HISTOIRE DE FOLEMBRAY

### **Appel à la population**

**Beaucoup de Folembraisiennes et de Folembraisiens connaissent des faits ou des anecdotes sur notre commune ou disposent de photos ou cartes postales.**

Pour que les générations futures puissent avoir connaissance de l'histoire de notre commune, nous souhaiterions les recenser, en prendre copie et poursuivre ainsi l'histoire de notre village en rédigeant un opuscule sur le 20<sup>ème</sup> siècle à Folembray.

**Si vous avez des documents à nous confier, des histoires à nous raconter, ...**

Contactez Mme Franciane PETIT qui pourra vous recevoir ou aller à votre rencontre.

## PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT VILLAGE

Ce programme de développement pour notre village est le fruit de la réflexion et du travail de l'équipe Municipale en place. Ce programme a été élaboré en tenant compte des besoins de développement de la commune et respecte les engagements que nous avons pris en Mars 2001. Nous devons doter FOLEMBRAY d'équipements permettant " le mieux vivre " en milieu rural.

Notre ambition, certes raisonnable, est de faire évoluer le village dans différentes thématiques :

- L'environnement et le cadre de vie.
- La vie associative, le sport et la culture
- La voirie
- L'eau et l'assainissement

**L'environnement et le cadre de vie** sont aujourd'hui des axes de développement incontournables dans une commune moderne. La propreté, la mise en valeur par les fleurs, les aménagements d'espaces vie, les aménagements des entrées du village, l'entretien de notre patrimoine entre autres sont des vecteurs à développer.

**La vie associative, le sport et la culture** sont des moteurs d'animation dans notre commune. Nous avons un déficit d'équipements qui pénalise cet axe de développement. Nous envisageons de créer un Centre de Rencontre Rural et Culturel qui aura une capacité d'accueil de 170 personnes et sera, à terme, capable d'accueillir des spectacles et autres. Un projet de hall d'expositions ayant une capacité d'accueil de 1500 personnes nous permettra d'organiser des manifestations importantes ( expositions en tous genres, marché de Noël, loto, etc...). Ces réalisations se feront dans le site du Vivier où nous disposons d'infrastructures importantes. Il est important de préciser que le site du Vivier, actuellement, **rapporte de l'argent à la commune**. Ces investissements nouveaux ne représenteront pas une charge brute pour la commune puisqu'ils permettront de collecter des locations.

**La voirie** est maintenant une compétence de la Communauté de Communes du Val de l'Ailette. Cependant, si nous voulons combler rapidement le retard, il nous faut établir un programme de mise à niveau en cohérence avec l'équipement du réseau pluvial ainsi que de l'assainissement. Les services techniques de la commune ont maintenant la capacité à réaliser des travaux lourds en matière de voirie. Ceci nous permettra de réaliser une grande partie de la réparation de notre linéaire de voirie. FOLEMBRAY est inscrit dans le programme 2002 de voirie de la Communauté de Communes pour un montant de 1.7 millions de francs.

**L'eau et l'assainissement** bénéficient d'une page spéciale dans ce Bulletin Municipal. La réalisation des travaux est obligatoire pour être en conformité avec la Loi.

***Ce programme est élaboré avec la volonté de pas augmenter la pression fiscale.***

---

# PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT LES CHIFFRES

## Equipement et entretien du Village :

### *Stade Municipal / Equipements sportifs*

Acquisition du terrain de la SCI Rognon  
Extension des vestiaires  
Aménagement en complexe sportif

### *Ecoles / Mairie :*

Mise en conformité et mise à niveau des écoles  
Modification des accès de la Mairie  
Mise à niveau de la Mairie ( fenêtres, chauffage ....)

### *Logements de la commune :*

Entretien et mise à niveau du locatif

### *Monuments dans la commune :*

Entretien et évolution de l'église  
Mise aux normes et finition du cimetière

### *Cadre de vie :*

Mise en valeur du village  
Implantation de massifs  
Mise en valeur de l'ancienne voie ferrée

<b>Coût du projet :</b>	<b>2.4 Millions de francs</b>
<b>Subventions</b>	<b>50 %</b>
<b>Commune</b>	<b>50 %</b>

## PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT LES CHIFFRES

### Aménagement du site du Vivier :

#### *Centre de Rencontre Rural et Culturel*

Création d'un espace culturel  
Création d'une salle de banquet  
Aménagement des abords

#### *Hall d'expositions :*

Réhabilitation d'un hall du site du Vivier pour le transformer en hall d'expo de grande capacité.  
Création d'une salle de 200 m<sup>2</sup>.

#### *Maison de la Petite Enfance :*

En partenariat avec la CAF et les Verts Monts, aménagement d'un espace de travail au profit de la Petite Enfance et des RAM (relais d'assistantes maternelles)

#### *Formation des Compagnons de France :*

Installation d'une école de formation pour les Compagnons de France dans les métiers du Verre, de la Pierre et du Fer

#### *Actions diverses de mise en valeur :*

Séparation de la partie industrielle et de la partie haute  
Aménagement des espaces de liaison  
Aménagement de l'accès au site

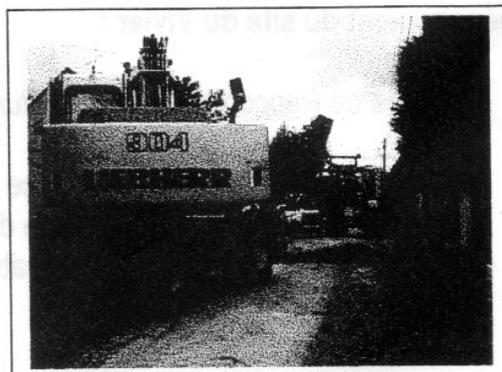
<b>Coût du projet :</b>	<b>3.5 Millions de francs</b>
<b>Subventions</b>	<b>50 %</b>
<b>Retour sur investiss</b>	<b>40 %</b>
<b>Commune</b>	<b>10 %</b>

## PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT LES CHIFFRES

### Voirie :

#### Programme 2002

Ruelle Bayeux ( suite et fin )  
Rue des Glatigny  
Rue Pierre Semard  
Rue Ambroise Croizat



#### Programme 2003 :

Rue Louis Lavère  
Rue Brûlée  
Maison rouges  
Rue Henri Legay

#### Programme 2004 :

Rue Thevenot  
Ruelle Berton

#### Programme 2005 :

Rue du Pré Houets  
Rue Pablo Picasso  
Rue Guy Mocquet



#### Programme 2006 :

Rue des Hautes Avesnes  
Rue Mortier

#### Programme 2007 :

Rue de l'Eglise  
Rue du cimetière

<b>Coût du projet :</b>	<b>7 Millions de francs</b>
<b>Subventions</b>	<b>30 %</b>
<b>Retour sur investiss</b>	<b>0 %</b>
<b>Commune</b>	<b>70 %</b>

## EAU / ASSAINISSEMENT

L'assainissement et la mise aux normes des réseaux d'eau des villages ruraux sont des grands travaux à réaliser dans la décennie à venir. Il est impératif de suivre la réglementation en vigueur, mais ceci engendre des dépenses importantes et il convient de bien cerner les besoins et techniques les mieux adaptés.

Devant ce problème d'importance cantonale, il a été décidé de lancer une étude sur l'assainissement de l'ensemble du canton avec un bilan séparé pour chaque commune. Le SIVOM des VERTS MONTS a été chargé de faire réaliser cette étude par un cabinet spécialisé. ( SETUDE ingénieur conseil )

La commune de FOLEMBRAY fait partie des communes ayant déjà réalisé quelques travaux dans ce domaine. Nous disposons d'une station d'épuration bien dimensionnée et d'un réseau collectif traversant le village. Cependant il reste beaucoup à faire et nous nous y emploierons dans la décennie prochaine.

La commune de FOLEMBRAY compte encore 414 foyers non raccordés ou n'ayant pas de raccordement réglementaire. Sur ces 414 foyers, 18 devront établir un assainissement non collectif, le raccordement pour ces foyers étant techniquement impossible. Nous contacterons ces personnes individuellement afin de les assister pour la mise en conformité de leur réseau ainsi que pour l'obtention des aides et financements possibles.

Pour les 396 foyers raccordables sur le réseau collectif communal, les travaux seront réalisés par tranches. Ces tranches s'inscriront dans notre programme de développement village. Le coût de réalisation de ces travaux est très important puisqu'il avoisine 27 millions de francs.

Pour le réseau de distribution d'eau potable, il est recensé que 15 % du réseau est encore en plomb. Nous devons remplacer ces tuyaux de plomb rapidement afin d'être conforme à la loi sur l'eau.

Nous installerons le nombre de sur-presseurs utile afin que chacun ait une pression correcte permettant d'utiliser toute installation sanitaire moderne.

L'entretien du réseau communal en partenariat avec notre fermier " **LA LYONNAISE DES EAUX** " se fera "au fil de l'eau " afin d'avoir un réseau de qualité.

Enfin, nous devons revoir complètement notre réseau d'eau incendie. En effet celui-ci est actuellement insuffisant pour satisfaire aux exigences des sapeurs-pompiers.

Notre programme de développement village intègre la totalité de ces besoins. Nous y consacrerons un article beaucoup plus précis dans notre prochain bulletin municipal.

## LA SECURITE

*Un problème majeur dans notre société  
Une priorité pour l'équipe municipale*

### LA SECURITE, C'EST QUOI ?

Dans de nombreux cas, c'est une question de bon sens, de respect des règles, de respect de soi, de respect de l'autre et des autres.

Traiter ce problème en quelques lignes serait prétentieux. Contentons-nous d'aborder le problème de la sécurité aux abords des écoles.

*Que faire pour que nos enfants et leurs accompagnateurs puissent, en toute sécurité, arriver jusqu'à l'établissement scolaire ?*

A FOLEMBRAY, aujourd'hui, tous les éléments matériels sont réunis pour tendre vers le risque zéro.

#### - ECOLE MATERNELLE NELLY FORTEZ

- Un passage piétons protégé par des feux tricolores.
- Des barrières St-André pour empêcher les automobilistes de se garer sur le trottoir devant l'école.
- Un nouveau passage piétons, rue du Cimetière, permettant l'accès direct de la Place Verte au trottoir côté école de la rue Bernard-Lefèvre (à la demande des parents d'élèves).
- Des places de parking matérialisées des deux côtés de la rue Bernard-Lefèvre.

Et pourtant !... Tous les matins, il est difficile de circuler : tant sur la route que sur les trottoirs aux abords de l'école. L'accès aux magasins est difficile voire impossible.

*Nous allons poursuivre nos efforts en vue de sécuriser encore mieux cette zone. Nous allons faire de nouveaux marquages au sol, mais cela sera-t-il suffisant ?*

**Oui, si ensemble, nous nous imposons le respect des règles et le respect des autres.**

#### - ECOLE GUSTAVE MASSET

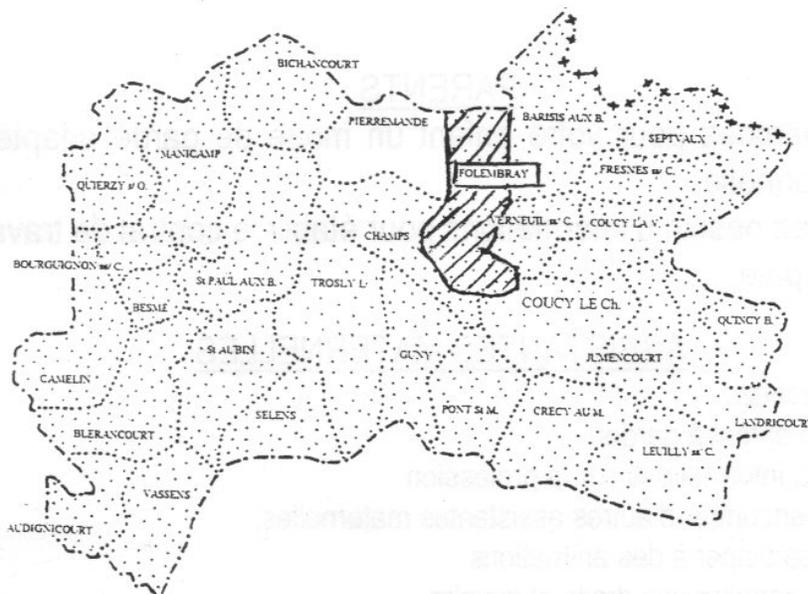
- Pose de barrières St-André pour supprimer le stationnement, côté école, rue Mortier.
- Implantation d'un passage piétons, rue des Hautes Avesnes, pour permettre l'accès direct du parking du marché à la rue Bernard-Lefèvre (demande des parents d'élèves).
- Prochainement, mise en sens unique de la rue Mortier (circulation possible de la rue Marcel-Maillard vers la rue des Hautes Avesnes).

Nous avons également rénové les panneaux « Je ralentis » situés à chaque entrée du village. L'équipe municipale reste attentive à toutes les suggestions qui pourraient lui être faites. Mais, la sécurité, c'est d'abord un état d'esprit. Il est vrai que cela nous dérange parfois.

***Toute action de sécurité, aussi minime soit-elle, va dans le bon sens.***

***La sécurité, « c'est l'affaire de tous », un slogan dangereux, si la sécurité n'est pas d'abord l'affaire de chacun.***

## FOLEMBRAY dans le Canton



Par son plus grand nombre d'habitants (1508), Folembray est le plus gros village du Canton de Coucy. Par son implantation dans le nord-ouest du Canton, notre village est une porte d'accès et un passage obligé de l'axe touristique Laon-Compiègne.

Folembray possède un patrimoine riche et varié et notamment les anciens locaux de la Verrerie en cours de rénovation pour lesquels un programme de développement est élaboré. Folembray dispose du plus long linéaire de voirie dans le Canton (proche de 15.000 mètres linéaires).

La commune de Folembray participe activement à la vie cantonale, elle est membre de la Communauté de Communes du Val de l'Ailette (CCVA) constituée de 19 communes. L'implication de la commune de Folembray est très importante au sein de la CCVA puisque cette dernière dispose de compétences, telles que :

- Voirie
- Ordures ménagères
- Affaires scolaires
- Affaires parascolaires (CLSH)

pour les principales.

Folembray fait également partie du SIVOM des Verts Monts qui comprend 42 communes sur les Cantons de Coucy et de La Fère (20.000 habitants).

Folembray en assure actuellement la Présidence. Ce SIVOM est le passage obligatoire pour pouvoir prétendre aux Fonds Régionaux de Développement Local.

Ce syndicat a également pour vocation de développer les actions liées à la Petite Enfance, le Tourisme et l'Environnement. Une coopération entre les Verts Monts et le territoire Chauny-Tergnier est en cours d'élaboration.

## Relais Assistantes Maternelles itinérant des Verts Monts

### PARENTS

- Vous cherchez pour votre enfant un mode de garde adapté à votre vie professionnelle.
- Vous avez besoin d'informations pour établir le contrat de travail, remplir la fiche de paie, ...

### ASSISTANTES MATERNELLES

- Vous cherchez :
  - o un enfant à garder,
  - o des informations sur la profession
  - o à rencontrer d'autres assistantes maternelles,
  - o à participer à des animations
  - o à connaître vos droits et devoirs
  - o ...

### MESDAMES,

- Vous voulez garder des enfants à votre domicile et devenir assistante maternelle agréée.
- Vous voulez des renseignements sur ce métier d'assistante maternelle.
- Vous voulez demander l'agrément.
- ...

ALORS ... Contactez Virginie LANDELLE,

l'animatrice du R.A.M. (Relais d'Assistantes Maternelles)

qui, dans le cadre du Contrat Petite Enfance signé par la commune de Folembay avec le syndicat des Verts Monts et la Caisse d'Allocations Familiales de Soissons assure une

PERMANENCE en MAIRIE de FOLEMBRAY

TOUS LES JEUDIS de 9 Heures à 12 Heures

Pour contacter l'animatrice par téléphone :

- Service Petite Enfance : 03 23 38 42 00
- Les Verts Monts : 03 23 38 87 97

## SERVICES

### MAIRIE :

- Ouverte du LUNDI au VENDREDI de 9 à 12 heures et de 14 à 18 heures
- Téléphone : 03 23 52 74 16, Télécopie : 03 23 52 32 97.

### BIBLIOTHEQUE (Centre Rural de Lecture et de Documentation) : rue Henri-Leguay.

- Ouverte le MARDI et JEUDI de 14h à 17h, le MERCREDI de 10h à 12h et de 14h à 17h.
- Téléphone : 03 23 52 17 18.

### LA POSTE : 2 rue Louis-Lavère

- Du LUNDI au VENDREDI, ouverture de 8h45 à 11h45, de 13h45 à 16h45 et levée du courrier à 17h.
- Le SAMEDI, ouverture de 9h à 12h et levée du courrier à 12h.
- Téléphone : 03 23 52 75 41.

### ECOLES : Directrice : Mme HANSSENS tél. : 03 23 52 74 11.

- Maternelle, 22 rue Bernard-Lefèvre tél. : 03 23 52 74 11.
- Primaire, 2 rue Mortier tél. : 03 23 52 17 57.

### TRESORERIE : 2 place de l'Hôtel de Ville 02380 COUCY-LE-CHÂTEAU.

- Ouverte du LUNDI au JEUDI de 9h à 12h et de 13h30 à 17h et le VENDREDI de 9h à 12h.
- FERMETURE AU PUBLIC LE VENDREDI APRES-MIDI.
- Téléphone : 03 23 52 70 80.

### COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL DE L'AILETTE ( CCVA ) :

- 3 place du Marché 02380 COUCY-LE-CHÂTEAU.
- Téléphone : 03 23 52 37 40 Télécopie : 03 23 52 37 50.

### SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES VERTS MONTS :

- 2 rue du Château 02380 COUCY-LE-CHÂTEAU.
- Téléphone : 03 23 38 87 97 Télécopie : 03 23 52 77 50.

### AMBULANCES DUFOUR :

2 rue Henri-Leguay tél. : 03 23 52 48 77

### TAXI DUFOUR :

2 rue Henri-Leguay tél. : 06 07 96 11 97.

### CREDIT AGRICOLE :

- 7 rue Bernard-Lefèvre tél. : 03 23 52 76 89.
- Ouvert le MARDI et le SAMEDI de 9 heures à 12 heures.

### ORTHOPHONISTES : LAMENDIN Patrick et BERGSTRA Dominique

- 5 cité des maisons du Parc
- Téléphoné : 03 23 52 48 64.

### PHARMACIE DAVESNE :

9 rue Bernard-Lefèvre tél. : 03 23 52 74 17.

### DOCTEUR HAGE :

7 rue Mortier tél. : 03 23 52 74 32.

## PERMANENCES EN MAIRIE

### AMSAM : Mme PIENNE

- Tous les mardis SAUF le 1<sup>er</sup> mardi du mois de 10h30 à 11h30

### ASSISTANTE SOCIALE : Mme LARATTE

- Tous les vendredis de 14 heures à 16 heures

### PEDICURE :

- 1 fois tous les 2 mois ( date à demander en mairie )

### P.M.I.(Protection Maternelle et Infantile):

- A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2002, consultation des nourrissons le 1<sup>er</sup> mardi matin du mois.

### RAM : ( Relais Assistantes Maternelles des Verts Monts ),

- Tous les jeudis de 9 heures à 12 heures

### SECURITE SOCIALE : Mme OLLIVIER

- Tous les mercredis de 9 heures à 10 heures 45

## HORAIRES DE CAR

SAUF DIMANCHES et JOURS FERIES

### FOLEMBRAY- CHAUNY

6h31                      8h17                      12h48                      18h52

### FOLEMBRAY- SOISSONS

6h31                      9h10                      13h24                      19h32

## HORAIRES DES CARS SCOLAIRES

Destination	Départ	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
CHAUNY	Place de la Mairie	Départ : 7h25 Retour : 17h55	Départ : 7h25 Retour : 17h55	Départ : 7h25 Retour : 12h50	Départ : 7h25 Retour : 17h55	Départ : 7h25 Retour : 17h55	Départ : 7h18 Retour : 13h01
COUCY-LE-CHÂTEAU	Abri Place de la Mairie	Départ : 8h10 Retour : 17h15	Départ : 8h10 Retour : 17h15		Départ : 8h10 Retour : 17h15	Départ : 8h10 Retour : 17h15	Départ : 8h10 Retour : 13h15
COUCY-LE-CHÂTEAU	Abri Avenue A-CROIZAT	Départ : 8h17 Retour : 17h20	Départ : 8h17 Retour : 17h20	Départ : 8h17 Retour : 13h20	Départ : 8h17 Retour : 17h20	Départ : 8h17 Retour : 17h20	Départ : 8h17 Retour : 13h20

## COMMERCE

### BOULANGERIES :

M. et Mme FLAMENT 20 rue Bernard-Lefèvre  
M. et Mme THIEBAUT 9-11 rue Henri-Leguay

### CAFES :

LA THEVENOTTE 2 rue Marcel- Maillard (bar, tabac, loto, jeux)  
LE GRAND CERF 31 rue Bernard-Lefèvre (bar-brasserie, presse)

### EPICERIE :

HALTE-EPICERIE avenue Ambroise-Croizat

### FLEURISTE :

CATHY-FLORE 29 rue Bernard-Lefèvre

### GARAGES :

FREREBEAU Denis 33 rue Bernard-Lefèvre  
TOFFIN Alain 19 rue Marcel-Maillard

### L'ARLEQUIN

### D.IM.EX,

### PICARTOPHILIE,

(Tout pour la fête), site du Vivier  
(Vannerie), site du Vivier  
(cartes postales anciennes, brocante, livres, ...) site du Vivier

### COIFFURE :

Coiffure AGNES 3ter rue Henri-Leguay  
Coiffure MARIE-FRANCE 2 rue du Cimetière  
Coiffure à domicile, GUZMAN Céline, 10 rue de la Gare

## INDUSTRIE / ARTISANAT

### MAÇONNERIE :

C.P.E.R.  
MAZUREK François 21 rue Guy-Mocquet  
MEUNIER Laurent 4 rue Glatigny

### PAYSAGISTE :

BEGARD Bernard 14 rue du Colonel-Fabien

### PEINTURE, DECORATION, RAVALEMENT :

FOLLI Christian 12 rue Henri-Leguay

### PLOMBERIE :

ROLLAND Olivier 10 rue Marcel Maillard

### EXPLOITATION FORESTIERE :

PALANDRI Luc 29 rue Jean-Jaurès

### NOREPI :

rue de la Gare

### SINCOPLAS :

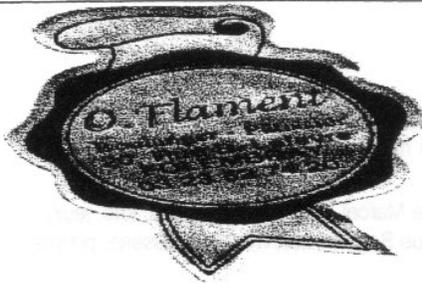
1 rue des Hautes Avesnes

## MARCHÉ

Il a lieu tous les mardis matin. Selon les semaines, on y trouve :

Bazar, Chaussures, Linge de maison, Vêtements, Fleurs et plantes

Boucheries, Charcuteries, Chevaline, Crèmerie, Fruits et légumes, Poissonnerie, Poulets rôtis



**BOULANGERIE - PATISSERIE**  
**THIEBAUT Gérard**  
 9-11, rue Henri Leguay  
 02670 FOLEMBRAY  
 Tél. 23 52 75 86  
 SIRET 316 857 984 00022 APE 2040

**LE GRAND CENT**  
 Bar Presse  
 Brasserie Jeux

**D.I.M.EX**  
 Durent Import Export  
**D.I.M.EX**  
**OUVERT AU PUBLIC**  
**TOUS LES SAMEDIS**  
 De 10 h à 12 h et 14 h à 19 h  
 Site Du Vivier Folembray  
 La vannerie c'est une gamme de produits.

**ALIMENTATION GÉNÉRALE**  
**M<sup>me</sup> KANA**  
 8, AVENUE AMBROISE CROIZAT  
 02670 FOLEMBRAY  
 ☎ 23.52.74.34

**CATHY FLORE**  
*Toutes Compositions Florales*  
 - Téléfleurs -  
 02670 FOLEMBRAY  
 03 23 52 44 85  
 RG : A 952 189 500 - 89 A 105

**GARAGE FREREBEAU Denis**  
 Agence RENAULT  
**MECANIQUE - FOULON**

Tél : 03 23 52 74 28  
 Fax : 03 23 52 07 44

**GARAGE ALAIN TOFFIN**  
 Mécanique-Tolerie-Peinture  
 Toutes Marques  
 Passage au marbre Datalliner Laser  
 19, Rue Marcel Maillard  
 02670 FOLEMBRAY  
 ☎ : 03.23.52.74.08  
 ☎ : 03.23.52.32.32  
**AGENT OFFICIEL FIAT**

**BAR ♦ TABAC ♦ LOTO ♦ JEUX**  
**La THÉVENOTTE**  
 Café Laurent VIGES  
 (face à la Mairie)  
 2, rue Marcel Maillard  
 02670 FOLEMBRAY  
 Tél. 03 23 52 74 19

**F. CARPENTIER**  
 CHARBON - FIOUL - GAZOLE  
 21, rue de la République  
 02700 AMIGNY-ROUY  
 Tél. 03 23 52 14 29  
 Fax 03 23 38 09 23

Gros  
 Détail  
**L'ARLEQUIN**  
 Tout pour la Fête  
 le Vivier  
 02670 FOLEMBRAY

Ouvert sur RdV  
 et de 14H à 18H30

**L'ARLEQUIN**  
 Tout pour la Fête

16 Allée des Glycines  
 02300 CHAUNY

Té/fax  
 03.23.38.00.52

**PICARTOPWILIE**

**Cartes postales anciennes,**  
**Brocante antiquité,**  
**Toutes collections,**  
**Livres, revues, etc...**

 **LE MEILLEUR ACCUEIL**   
**VOUS SERA RESERVE**  
**AU SALON AGNES**  
**COUPE HOMME ET ENFANT**  
**ET A VOTRE DOMICILE**  
**☎ : 06 22 06 41 08**

**COIFFURE MARIE-FRANCE**  
**2, rue du Cimetière**  
**02670 FOLEMBRAY**  
**TÉL. 03 23 52 40 90**

**La coiffure à votre domicile**  
 Pour vous le temps est précieux, vous avez des enfants, des difficultés à vous déplacer, un événement important, ou tout simplement l'envie d'essayer, alors n'hésitez plus.  
**PRENEZ RENDEZ-VOUS SUR SIMPLE APPEL TÉLÉPHONIQUE**  
**Féminin - Masculin - Junior**  
**GUZMAN CELINE**  
**☎06-10-15-74-41**  
 Pour vos rendez-vous, appelez avant 8h30 entre 12h et 13h ou après 18h.

**sincoplas**  
  
 SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE ET COMMERCIALE  
 DES MATIÈRES PLASTIQUES  
 57, RUE HENRI LITOLFF  
 F-92250 BOIS-COLOMBES  
 Téléphone : 33 (0) 1 47 82 66 41  
 Télécopie : 33 (0) 1 47 82 30 67  
 S.C.S. SANTEPHEE 452 098 237  
 SIRET : 502 098 237 0004  
 N° TVA : FR 92098237  
 C.C.P. PARIS 92098237  
 NAF 3411

**\* TAXI-AMBULANCES**  
**Eric DUFOUR**  
 2, rue Henri Leguay - 02670 FOLEMBRAY  
**☎ 03 23 52 48 77**  
 Tous déplacements allongés ou assistés  
 Toutes distances 24 heures sur 24  
**Répondons à vos besoins :**  
 Urgence, hospitalisation, sortie  
 Transfert, maternité, consultation  
 Traitement longue maladie (dialyse, rayons, etc...)  
 Cure thermique, maison de repos

**MEUNIER Laurent**  
**Maçonnerie - Couverture**  
**Isolation - Ramonage**  
**Terrassement**  
 4 rue Glacis  
 02670 FOLEMBRAY  
**Tél. : 03.23.52.41.04**  
**Fx 64 344 381 801 00010**  


**PLOMBERIE** **CHAUFFAGE**  
**Olivier ROLAND**  
 Bureau et Correspondance :  
 10, rue Marcel Maillard  
 02670 FOLEMBRAY  
**Tél. 03 93 52 41 82**  
 Siège Social :  
 9, rue du Buet  
 09300 BETHANCOURT EN VAUX  
 Siret 457 555 451 00016

Peinture - Décoration  
 Revêtements de sols  
 Trompe l'œil  
 Lettres Peintes  
**Christian FOLLI**  
 12, rue Henri Leguay  
 02670 FOLEMBRAY  
 Tél. 03 23 52 74 21  
 03 23 52 32 81  
 TVA 69702 9820

**Mr Begard Bernard**  
 Espace Vert  
 Exploitant Forestier  
 14 rue du Colonel Fabien  
 02670 FOLEMBRAY  
 03.23.52.47.27.  
 06.13.45.67.28.

**LA POSTE**   
**02-FOLEMBRAY**

**SARL C. P. E. R.**  
 Chauff-Piomb-Elect-Maçonnerie-Carrelage  
**M. SZALEK**  
 Entreprise générale de bâtiment  
 471 rue de la Montagne  
 02200 BILLY SUR AISNE  
 RC. 41756280800010  
 Tél : 03.23.72.64.19

**MAZUREK François**  
**ARTISAN MAÇON**  
**02380 PONT ST MARD**  
**Tél. 03 23 38 82 11**  
**307 525 782 - RM 02**



## LE COIN DES ASTUCES



### REDEVANCE DE L'AUDIOVISUEL



#### EXONERATION POUR LES PERSONNES DE 70 ANS ET PLUS

La loi de Finances pour 2001 permet aux personnes d'être exonérées de la redevance au titre de l'âge si toutes les conditions suivantes sont remplies :

- être âgé de 70 ans au moins au 1er janvier 2001
- ne pas être imposable à l'impôt sur le revenu, en 2000
- ne pas être assujéti à l'impôt de solidarité sur la fortune
- vivre seul ou avec son conjoint et, le cas échéant, avec des personnes elles-mêmes non imposables sur le revenu, en 2000.

#### PAIEMENT FRACTIONNE DE LA REDEVANCE

A partir de 2002, vous avez la possibilité, à votre demande, de régler votre redevance-télé **en 3 fois** par prélèvement automatique : **1/3e en février, 1/3 en juin, 1/3 en octobre** et ce, quelle que soit la date de votre échéance.

Si cela vous intéresse pour **2002**, vous devez contacter au plus vite votre centre régional pour demander un dossier qui devra être **retourné rempli pour le 10 décembre 2001**. Cette date limite est **impérative** pour bénéficier du paiement fractionné dès 2002. Passé cette date, celui-ci ne sera appliqué qu'en 2003.

Adresse de notre centre :

CENTRE REGIONAL DE LA REDEVANCE DE L'AUDIOVISUEL

55, rue Jean-Jaurès

BP 1

59898 LILLE CEDEX 9

☎ 03 20 62 62 65



## BIENTÔT L'EURO

### **14 décembre 2001**

Vous pouvez obtenir dans votre banque ou à la Poste, des sachets de 40 pièces Euros et Cents d'une valeur de 15,25€ au prix de 100F mais ces pièces ne pourront être utilisées qu'à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2002.

### **1<sup>er</sup> janvier 2002**

Mise en circulation de l'**EURO**.

Nous pouvons encore payer en Francs mais seulement en liquide et le commerçant rend la monnaie en Euros (sauf impossibilité).

Nous pouvons échanger gratuitement les billets et les pièces en Francs contre des Euros à la banque.

### **18 février 2002**

Tous les paiements doivent se faire en Euros. Les Francs ne seront plus acceptés.

S'il vous reste des Francs, vous pourrez les échanger gratuitement contre des Euros auprès de votre banque, de la Poste ou de la Banque de France et ce jusqu'au 30 juin 2002. Passé cette date, les échanges ne seront possibles qu'au Trésor Public ou à la Banque de France et ce jusqu'au 17 février 2005 pour les pièces et 17 février 2012 pour les billets.

Le double affichage sera pratiqué jusqu'au 18 février 2002. Il pourra être prolongé à la libre initiative des commerçants.

Un chèque émis le 31/12/2001 sera accepté par les banques jusqu'au 08/01/2003 (durée de validité d'un chèque en France : 1 an et 8 jours).

Toutes les pièces et tous les billets Euros pourront être utilisés dans les 12 pays de la zone " EURO ".

EURO : symbole : **€**, abréviation : **EUR**

CENT : abréviation : **c** ou **ct** (on peut aussi dire eurocentime ou centime d'euro)

### **POUR CALCULER RAPIDEMENT**

#### **① des Francs vers l'Euro**

Somme en F + ½ de cette somme : 10

Ex : 100F =  $(100 + 100/2) : 10 = 15€$  (valeur exacte arrondie : 15,24€)

#### **② de l'Euro vers les Francs**

(Montant en Euros x 6) + 10% de l'opération précédente

Ex : 10€ =  $(10 \times 6) + (60 \times 10\%) = 66F$  (valeur exacte arrondie : 65,60F)

## LISTES ELECTORALES

- Vous venez d'avoir 18 ans (ou aurez 18 ans entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 28 février 2002)
- Vous arrivez à Folembray
- Vous ne vous êtes jamais fait inscrire
- Vous n'êtes pas sûr d'être inscrit

ALORS ...Passez à la Mairie avant le 31 décembre 2001

**L'inscription sur les listes électorales est obligatoire pour toute personne :**

- de nationalité française
- âgée de 18 ans
- jouissant pleinement de ses droits civiques.

**Vous pouvez vous inscrire :**

- soit à la Mairie de la commune de votre domicile
- soit à la Mairie de la commune où vous résidez, d'une façon continue, depuis plus de 6 mois
- soit à la Mairie de la commune où vous payez des impôts locaux depuis 5 ans au moins sans interruption

Un reçu vous est remis lors de la demande d'inscription. La carte d'électeur vous sera envoyée en temps utile avant les prochaines élections.

En cas de changement de domicile, s'inscrire à la Mairie du nouveau domicile en précisant l'ancienne adresse.

*Si vous n'êtes pas inscrit sur la liste électorale folembraysienne au 31 décembre 2001, vous ne pourrez pas voter à Folembray lors des prochaines élections.*

*N'attendez pas le dernier jour pour vous assurer de votre inscription.*

## FICHES D'ETAT CIVIL

Désormais, les fiches d'état civil (individuelle ou familiale) sont supprimées. Une photocopie du livret de famille ou de la carte d'identité les remplace.

## CERTIFIE CONFORME A L'ORIGINAL

Cette démarche administrative a, elle aussi, été supprimée. L'Administration accepte désormais une photocopie ordinaire.

## DATES A RETENIR

JEUDI 22 NOVEMBRE 2001

à partir de 7 heures  
RAMASSAGE DES ENCOMBRANTS  
(les déposer la veille)

DIMANCHE 25 NOVEMBRE 2001

au FOYER DES ANCIENS  
EXPOSITION-VENTE  
des travaux réalisés par  
l'association : « LOISIRS ET AMITIE »

MARDI 27 NOVEMBRE 2001

à partir de 14 heures 30  
Salle du VIVIER  
LA POSTE organise  
une ANIMATION autour de l'EURO

SAMEDI 8 DÉCEMBRE 2001

TÉLÉTHON  
MARCHÉ DE NOËL  
Sur la place du marché

LUNDI 31 DÉCEMBRE 2001

Dernier jour pour s'inscrire sur les listes électorales

## URGENCES

18 : POMPIERS  
15 : SAMU  
17 : GENDARMERIE, POLICE  
119 : ENFANCE MALTRAITEE  
Centre anti-poisons : 0 825 81 28 22  
SOS DROGUE : 03 23 53 29 19 (Dr Joffroy)  
SOS VIOLENCES : 0 801 55 55 00  
E.D.F.-dépannage électricité : 0 810 333 202  
Lyonnaise des eaux-service abonnés : 0 820 06 60 60

## ETAT CIVIL 2001 ( du 1 janvier au 31 octobre )

### Naissances :

QUARRE Claire Augustine Cornil	BOVRISSE Léa Alicia Prisca
GONCALVES Antoine Dinis Joaquim	GONCALVES Lucie Lurdés Idalina
MAGNIER Héloïse Camille Julliette	LOISEL Eddie Patrick Nicolas
MARAGE Lucine Michelle Lucette	FRANCK Marie Séverine Virginie
PATER Logan Anthony Gaylor Frédéric	SCAT Camille Marie-Claire
DEREUDRE Camille Justine Blandine	VENANT Marine Aline
DOUALLE Maxim Alain Guy	KUMORECK Vincent Pierre Olivier
DENIS Lucas	VIGNERON Océane
FRANCOIS Julie	

### **Bienvenue aux enfants et félicitations aux heureux parents**

### Décès :

UYTTERHAEGHE Andrée veuve THEZE  
SICK Joseph René  
MATCZAK Christian  
BEGUIN Léone veuve DASSE  
GUZMAN Kléber  
CANDOTTO Noël  
COUPEAU Roger  
DERNIAME Paul  
DEL SORDO Antonio  
BIENFAIT René

### **Sincères condoléances aux familles**

### Mariages :

GORET Ludovic	et	MANSIER Stéphanie Renelle Geneviève
DANGREMMONT Sébastien Roger Oscar	et	MIETTON Laëticia Madeleine Mauricette
BIDAUD Jérôme Pierre	et	GIRAUDEAU Claire Jeanne Danielle
ACHIEPO Isidore	et	VAN MESSEM Amandine Françoise
DOMINGO SARRADELL Christophe François	et	MEY Aude Liliane Jeanne

### **Félicitations et vœux de bonheur aux époux**

# Les 9 commandements du conseiller municipal folembraysien

**F**aiblir à la tâche tu ne feras point

**O**ublier ta mission jamais ne t'arrivera

**L**imité dans l'effort jamais tu ne seras

**E**conome dans l'action toujours tu seras

**M**éticuleux dans ton travail pour le collectif te ressemblera

**B**ulletin municipal en novembre tu donneras

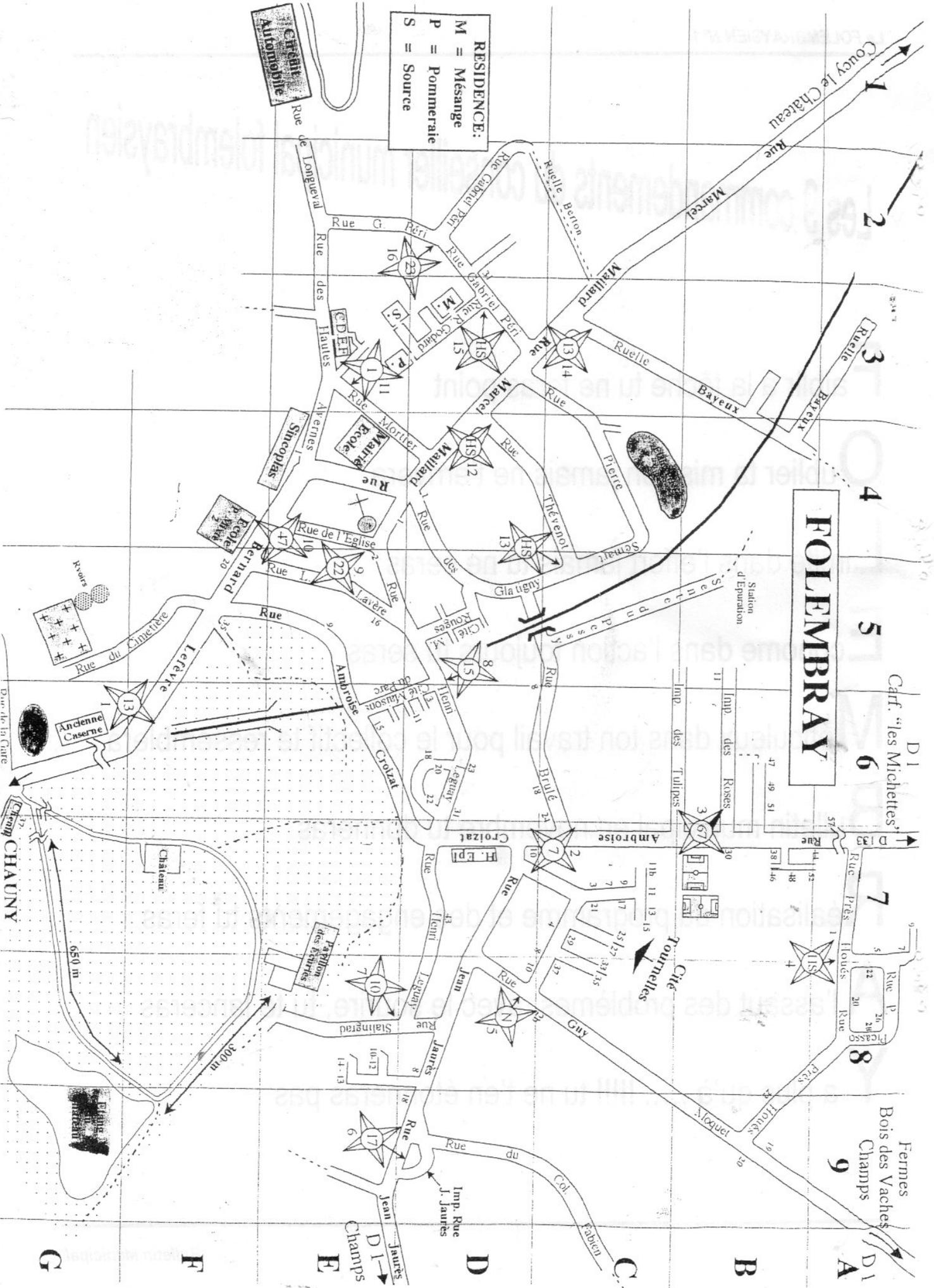
**R**éalisation du programme et des engagements tu feras

**A**l'assaut des problèmes, avec le sourire, tu te lanceras

**Y**a plus qu'à ..... !!!!! tu ne t'en étonneras pas

**RESIDENCE:**  
 M = Mésange  
 P = Pommerate  
 S = Source

# FOLEMBRAY



D1  
 Carf. "les Michettes"  
 D133  
 Rue Près Houes  
 Rue P.  
 Rue  
 Bois des Vaches  
 Fermes  
 Champs

Chauny  
 D1  
 650 m  
 300 m

A B C D E F G